

Avis de marché

Département(s) de publication : **62**

Annonce n° **24-43729**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville d'Hénin-Beaumont (62)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21620427100011

Ville : Hénin-Beaumont

Code postal : 62252

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 62

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <http://marches-publics.mairie-heninbeaumont.fr>

Identifiant interne de la consultation : 24TRA029

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service de la Commande Publique

Adresse mail du contact : mpub@mairie-heninbeaumont.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 391830180

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Voir règlement de consultation
- Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Voir règlement de consultation
- Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Voir règlement de consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 13/05/2024 à 11:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Pose d'un parquet revêtement de sol de la salle Birembaut

Code CPV principal - Descripteur principal : 45432100

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Pose d'un parquet revêtement de sol de la salle Birembaut

Lieu principal d'exécution du marché : Hénin-Beaumont

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Une visite non obligatoire mais conseillée est programmée : Voir l'article 2.7 du règlement de consultation pour les modalités pratiques.